

Conditions de célébration d'un PACS

La déclaration conjointe d'enregistrement d'un Pacs peut se faire en mairie ou devant un notaire, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs. Ils doivent disposer des documents originaux et leur pièce d'identité en cours de validité, au moins 15 jours avant la date du dépôt officiel.

Les futures partenaires doivent rédiger et signer une convention, qui peut également être rédigée par un notaire. Le cas échéant une convention type est disponible au lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/qf/cerfa_15726.do. Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil.

Pièces à fournir par les futur.s.es. partenaires

- Convention de Pacs (personnalisée ou cerfa n°15726) ;
- Déclaration conjointe d'un Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non alliance et résidence commune ;
- Acte de naissance de moins de 3 mois ;
- Pièce d'identité en cours de validité (original et copie).

Des documents supplémentaires sont demandés dans les cas suivants :

- En cas de divorce :
 - le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes union(s) avec mention du divorce.
- En cas de veuvage :
 - Livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès ;
 - Copie intégrale de l'acte de naissance de l'époux avec mention du décès ;
 - Copie intégrale de l'acte de décès de l'époux.se.

Enregistrement du Pacs

Le Pacs figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires.

La preuve de l'enregistrement peut être faite par les partenaires :

- Au moyen du récépissé d'enregistrement, remis par l'officier d'état civil ;
- Au moyen du visa figurant sur leur convention de Pacs ;
- Par la production d'un extrait d'acte de naissance ;
- Pour le partenaire étranger, par l'attestation de Pacs établie par le service central d'état civil du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

En cas de demande d'annulation du Pacs, celle-ci doit être adressée dans le lieu d'enregistrement initial du Pacs.